**Commune de**

***Procès-verbal du conseil municipal***

***du jeudi 8 février 2024 à 20h00***

Etaient présents :

-L’ensemble des élus du conseil municipal à l’exception de :

Cécile Prigent qui a donné procuration à Benjamin Le Bouëc

Karine Bodéré qui a donné procuration à Stéphane Barré

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Valérie Le Bon

Christophe Philip est absent excusé.

Sandrine Bian, secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Maire Lénaïk JOURDREN nomme Marion Padeloup, secrétaire de séance.

Madame le Maire propose d’ajourner le point n° 2 afférent aux changements de statut de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, faute d’élément complémentaire pour statuer. Dans le contexte de transfert de compétences eau et assainissement pour 2025, Lénaïk Jourdren précise que les Elus de la CCHC rendent visite aux différentes communautés de communes du Finistère qui ont déjà acté ce transfert de compétences. Elle-même s’est rendue à Landivisiau et Philippe Ansquer va visiter prochainement le site sur Lesneven.

Mme le Maire précise qu’une rencontre avec les autres Elus fonctionnant en régie sur leur commune est prévue le 19 février prochain. Christine Huiban demande si l’ajournement du point 2 concerne uniquement l’eau et l’assainissement.

Lénaïk Jourdren répond par la négative et précise que l’ensemble des changements de statut de la CCHC est ajourné.

1/ Entretien terrain de foot-entrainement-camping: achat de robot tonte

Vu l’absence du personnel technique, la commune a engagé une réflexion sur l’entretien des espaces verts pour la tonte du stade, du terrain d’entrainement et du camping.

Des devis sont parvenus en mairie pour 2 robots tonte :

* Via l’entreprise Sofimat : 13 356 € (variante avec garantie 5 ans matériel : 3 456 €)
* Via l’entreprise Jardi Expert : 15 081.06€
* Via l’entreprise Espace Emeraude : 14 982 € (1 seul robot d’une plus grande capacité de tonte)

Par ailleurs, un essai concluant a eu lieu en début d’année 2024.

La collectivité a pour ambition de pouvoir améliorer l’entretien de cet espace et met en avant les arguments suivants :

* Economie du temps « agent technique »
* Dispense d’engrais et de chaux, le mulshing permettant d’assurer un engrais naturel)
* Amélioration de la qualité de la pelouse après 1 an d’utilisation
* Plusieurs autres grandes collectivités ont déjà adopté cette alternative
* Coût de revient faible (Consommable : un jeu de lame pour un an pour les deux robots, soit environ 150 € et consommation énergétique, environ 4€/jour)

D’autres informations complémentaires sont également à prendre en compte :

* L’appareil est protégé contre le vol, car il peut être tracé via une puce électronique.
* Seuls les abords autour des poteaux (5 cm) sont à prévoir, car le robot est programmé pour une zone d’intervention précise et contrôlée par satellite.
* Le tracteur tondeuse restera utile pour l’entretien des autres espaces verts et pour l’utilisation de la balayeuse

Christine Huiban s’interroge sur le montant de l’assurance.

Lénaïk Jourdren répond qu’elle sera retenue via l’entreprise qui assurera la vente, puisqu’elle est assortie d’une extension de garantie de 5 ans.

Christine Huiban précise qu’elle n’est pas convaincue par la mise en place de robots pour la commune tout en ajoutant qu’elle ne souhaite pas prendre position, vu les relations privilégiées entretenues avec l’entreprise retenue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 3 abstentions (Christine Huiban, Stéphane Barré, Karine Bodéré par procuration)

 -Retient le changement de mode d’entretien des espaces verts pour le stade, le terrain d’entrainement et le camping

- Retient l’offre de l’entreprise Sofimat pour un montant de 13 356 € (variante avec garantie 5 ans matériel : 3 456 €)

 -Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

2/ Communauté de Communes de Haute Cornouaille : modifications des statuts

Ce point à l’ordre du jour a été ajourné.

3/ Convention AILES

La Communauté de communes de Haute Cornouaille et les 11 communes de son territoire mènent une réflexion pour améliorer l’offre de logements pour les jeunes, les saisonniers et les actifs sur son territoire. Dans ce cadre, la CCHC a sollicité l’Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) afin de développer des actions sur cette thématique.

L’AILES s’est engagée sur le développement de solutions d’habitat de transition en direction des jeunes, des actifs et des saisonniers dont les objectifs sont les suivants :

* Concourir à l’objectif central de la socialisation des différents publics par l’habitat
* Construire des réponses à une demande sociale des jeunes, des actifs et des saisonniers sur le territoire, et/ou à une demande collective les concernant, que ces demandes soient connues ou non, exprimées ou non
* Mettre en œuvre une gamme diversifiée de réponses logement et services : assurer des missions d’information, d’accompagnement et d’orientation dans l’accès à un logement indépendant (service logement et mission d’intermédiation locative), et gérer un parc de logements diversifié (résidences sociales-FJT, foyers-soleils, mini résidences, résidences jeunes, résidences pour actifs et saisonniers, appartements en diffus, habitat légers…)
* Travailler, à travers une approche globale et une démarche d’éducation populaire, sur tous les leviers qui concourent à la socialisation des jeunes, des actifs et des saisonniers par l’habitat : accès à l’emploi sous différentes formes, alimentation, citoyenneté et accès aux droits, mobilité, santé…
* Développer des projets qui créent les conditions d’une mixité entre les différentes situations des publics.
* Inscrire les projets Habitat au cœur des territoires et permettre, à travers le développement personnel des jeunes, des actifs et des saisonniers, la mise en œuvre de dynamiques de développement local.

Un projet de convention de partenariat pour le développement de solutions habitat en Haute Cornouaille a été travaillé avec l’association Ailes conformément au projet de territoire de la CCHC et de ses 11 communes et au projet de cohésion sociale adopté le 20 octobre 2022.

L’objectif est d’être accompagné par l’association pour une mission globale en deux phases :

-           **Phase 1** : période d’accompagnement de projet avec l’organisation de réunions thématiques et de visites.

-           **Phase 2** : Déploiement et gestion de solutions d’hébergement sur les communes volontaires de son territoire. 4 propositions

• Proposition 1 : Développer un programme de cohabitation solidaire sur le territoire (Tiss’âges et HTH)

• Proposition 2 : Etudier la possibilité d’ouvrir des places en résidence sociale FJT sur le territoire (extension non importante)

• Proposition 3 : Développer des solutions de logements pour les jeunes, les actifs et les saisonniers (hors FJT)

• Proposition 4 : Développer des solutions d’habitat léger

Il est proposé que les onze communes du territoire soient également signataires de la convention et que la durée de la convention soit portée à 4 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31/12/2027.

La commission Cadre de vie, Logement et Mobilité de la CCHC et le Bureau communautaire ont émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Philippe Ansquer précise que si le bailleur a recours à l’emprunt pour financer ses logements, il sollicitera la CCHC pour se porter caution.

Christine Huiban s’interroge pour savoir si les communes retenues ont été ciblées.

Lénaïk Jourdren répond par la négative.

Mme la Maire rappelle qu’un Elu de chaque commune doit siéger au comité de pilotage dans le cadre de la convention.

Christine Huiban se demande si ce comité se réunit en dehors de la commission logement.

Lénaïk Jourdren et Philippe Ansquer répondent par l’affirmative.

Philippe Ansquer propose à Christine Huiban si elle le souhaite d’intégrer ce comité de pilotage pour faire le lien avec son rôle déjà joué au sein de la commission logement.

Christine Huiban se porte donc volontaire pour intégrer cette nouvelle instance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

* Émet un avis favorable sur l’opportunité de signer cette convention de partenariat,
* Désigne un élu communal pour intégrer le Comité de Pilotage : Christine Huiban
* Autorise le Maire à la signer la présente convention
* Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

4/ Amicale des Sapeurs-pompiers

Les anciens sapeurs-pompiers du Finistère occupent une place au sein de l’Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP 29). Leur section, présidée par Jo Le Gac, prépare son prochain congrès qui se tiendra le 28 avril 2024 à Trégourez.

Le montant total des dépenses est estimé à 14 000 €.

Dans ce contexte et afin de pouvoir finaliser le montage financier de cette manifestation, l’amicale sollicite l’octroi d’une subvention de la part de la commune de Trégourez à hauteur de 350 € permettant de financer l’apéritif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

 -S’accorde sur l’octroi d’une subvention exceptionnelle de 350 € afin de mener à bien cette manifestation.

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

5/ Vente du foncier au Guip- version n° 2

La commune est propriétaire de la parcelle jouxtant le lotissement du Guip.

Elle émet le souhait de vendre **une partie** d’une parcelle bien identifiée : B1381

Dans ce contexte, le Conseil municipal du 13 juin avait donné autorisation au Maire de mettre en vente au plus offrant en en faisant la publicité.

Plusieurs acheteurs ont fait connaitre leur intérêt pour l’achat de cette parcelle à diviser.

Après étude des candidatures et faisabilité des projets à venir, une candidature avait été retenue : il s’agissait de celle de Monsieur Titière qui avait pour ambition d’y implanter un verger de variétés anciennes de pommes. Malheureusement depuis, il s’est rétracté.

Depuis, Hélène et Damien Breton Claverie ont fait connaitre leur intérêt pour l’acquisition de cette parcelle à hauteur de 3 000 € (hors frais de notaire). Le plan est projeté sur la dalle.

L’investissement complémentaire se détaille de la façon suivante :

* Ensemble des barrières bois de 125 mètres est estimé à 1 800 €
* Façonnement du talus : 600 €
* Plantation de 26 arbres fruitiers : 780 €

Lénaïk Jourdren précise que dans la réalité, l’entrée dans le terrain ne pourra pas se faire à l’emplacement du portail et les arbres devront être encore plus en retrait à l’intérieur de la parcelle.

Philippe Ansquer abonde les propos ci-dessus par la création d’une servitude de passage pour laisser passer des engins plus imposants.

Lénaïk Jourdren propose de la dessiner à côté de l’atelier communal en supprimant un silo actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 -Acceptela candidature de Monsieur et Madame Breton Claverie pour l’acquisition d’une partie de la parcelle B1381 tel que défini sur le plan joint à la présente délibération et bornée à hauteur de 11 580 m2,

 -Accepte l’offre financière émise par le candidat à hauteur de 3 000 €

 - s’accorde sur le fait que les frais de Notaire seront à la charge de Monsieur et Madame Claverie,

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir et pour toute opération intermédiaire nécessaire afin de mener à bien cette cession foncière

6/ Aménagement sportif multigénérationnel

Anthony Page et Aude Quiniou proposent plutôt d’opter pour la dénomination de “City Park”.

La commune a approché une entreprise afin d’avoir un estimatif sur la réalisation et l’aménagement d’un City Park aux abords du stade de foot.

Le principe est de pouvoir réunir dans un même espace plusieurs générations : la petite enfance, les adolescent et les adultes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

* S’accorde sur le principe de poursuivre la réflexion sur toutes les facettes du projet (normes, usages, autorisation d’urbanisme, coûts, adaptations à la demande…)
* S’accorde pour rechercher des financements possibles pour cet aménagement
* Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

7/ Modification du parcellaire

Un administré nous a fait connaitre son vif intérêt pour l’acquisition d’un délaissé communal qui lui permettrait de desservir les parcelles D138 et D142 au lieu Kerléonec sur la commune de Trégourez.

Il nous fait savoir que ce délaissé est entièrement enclavé entre les parcelles D 434 et D139 dont il est le propriétaire.

Par ailleurs, il nous précise que les accès aux parcelles D 138 et D142 sont assurés actuellement par des brèches dans les talus :

 n° 1 depuis la parcelle D137

 n° 2 depuis la parcelle D144 dont il est propriétaire

 n° 3 depuis la parcelle D139 dont il est propriétaire

Enfin, il porte à notre connaissance que les parcelles susvisées sont exploitées par M. Le Doeuff Kévin.

L’administré saisit les membres du Conseil municipal pour une vente à son avantage.

L’aire de la nouvelle parcelle est estimée à 570 m2.

Le demandeur devra au préalable solliciter l’avis écrit des riverains.

Aude Quiniou s’interroge sur cette cession car elle se rappelle d’avoir vu des promeneurs utilisés ce chemin.

Christine Huiban se demande si on parle bien du fils de la famille Pensivy et de la personne qui loue les terres.

Anthony Page utilise le cadastre pour présenter le chemin évoqué par Aude QUINIOU, il apparait bien distinct de celui qui fait l’objet de la cession évoquée plus haut.

Stéphane Barré remarque qu’il y a eu de l’abattage de bois réalisé dans ce lieu-dit.

Alain Guéguen répond qu’un échange de terrain a déjà eu lieu à Kerléonnec.

Christine Huiban affirme que l’administré a bien déplanté.

Alain Guéguen précise qu’il a dû avoir une autorisation avec obligation de replanter.

Christine Huiban témoigne que lors de promenades, le terrain n’est plus accessible.

Armelle Evenat corrobore les propos de Mme Huiban et exprime le fait que les ronces envahissent peu à peu le chemin.

Lénaïk Jourdren en conclut que les promeneurs sont sans doute obligés de passer dans le terrain privé, car le chemin communal est envahi.

Christine Huiban évoque la situation de la maison de Mme Le Fur domiciliée au Moulin, pour laquelle avait été posé de la rubalise blanche pour délimiter le passage piéton.

Aude Quiniou précise que cela avait été fait pour préciser le périmètre d’élagage.

Armelle Evenat, ayant une bonne connaissance des environs évoque l’appartenance à la peupleraie.

Christine Huiban complète en évoquant une possession plus lointaine à la famille Treussard.

Armelle Evenat s’interroge alors sur les raisons de cet achat si ce n’est pour abattre les talus.

Alain Guéguen justifie cet abattage pour réaliser quelque chose de plus correct.

Armelle Evenat rappelle qu’il est en friche.

Lénaïk Jourdren précise que toutes les conditions de cession doivent être réunies et en premier lieu celle de collecter les accords écrits de tous les riverains.

Armelle Evenat précise que ce chemin dessert les propriétés des riverains Pensivy et Le Hir, il est actuellement en friche mais la sortie avec un véhicule est toujours moins dangereuse que celle réalisée sur la départementale.

Alain Guéguen rappelle que la commune n’est pas dans l’obligation d’entretenir les chemins ruraux.

Anthony Page abonde en disant que si c’est en friche, il ne doit pas être beaucoup utilisé.

Armelle Evenat précise que c’est seulement pour un passage de voiture.

Marion Pasdeloup se demande si les autres Elus sont impactés par des microcoupures électriques incessantes.

Christine Huiban répond par l’affirmative et remet en cause la météo instable.

Alain Guéguen revient également sur le fait que le réseau est fragile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Accepte la vente à titre onéreux

- S’accorde sur le prix au m2 de 1 € soit une estimation au total d’environ :**570** €

- Suspend la faisabilité de cette opération à condition que tous les riverains donnent leur accord écrit

 - S’accorde pour que les frais de géomètre et de bornage soient à la charge des acquéreurs.

 - Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

8/ Sécurisation du local communal

La sécurité de l’atelier municipal de la commune avait déjà été mis à l’ordre du jour d’un Conseil Municipal précédent avec pour objectif l’obtention d’une subvention qui malheureusement n’a pas abouti.

Ce dossier restant d’actualités, la réflexion s’est poursuivie avec la réception de plusieurs devis liés à différentes techniques de dissuasion.

* La vidéoprotection
* L’alarme anti-intrusion
* Le générateur de brouillard

Lénaïk Jourdren propose aux membres du Conseil Municipal la présentation d’un devis pour le générateur de brouillard à hauteur de 2 937.60 € TTC : le document est alors projeté sur la dalle.

Stéphane Barré alerte sur le coût des cartouches de fumigène.

Benjamin Le Bouëc explique que le système est déjà sous pression.

Le système de détection des intrusions se chiffre quant à lui à 2 541.60 €

Christine Huiban conclut que la commune n’en a donc pas besoin, afin d’éviter un doublon.

Benjamin Le Bouëc argumente en mettant en avant que c’est une sécurité pour la batterie autonome.

Stéphane Barré constate que la commune devrait contractualiser un abonnement en plus de l’ensemble du système moyennant 33.60 € par mois.

Lénaïk Jourdren précise que la maintenance et l’entretien sont prévus pour un an.

Aude Quiniou s’interroge sur la durée de vie du fumigène.

Benjamin Le Bouëc ne s’en rappelle plus.

Anthony Page se demande si l’assurance prend en charge le fumigène si le générateur se déclenche pour faire fuir les intrus.

Alain Guéguen évoque à la fois les interrupteurs et les détecteurs.

Lénaïk Jourdren remarque que l’appareil permet de couvrir une surface de 9 000 m2.

Christine Huiban s’interroge sur les coûts des consommables.

En effet, Stéphane Barré constate plusieurs indications de prix.

Christine Huiban fait le cumul des deux propositions, à savoir l’alarme anti-intrusion et le générateur de brouillard, qui se chiffre à environ 5 000 €.

Lénaïk Jourdren argumente par le fait que comparativement au cumul du montant des vols, il vaut mieux investir dans la sécurité.

Anthony Page approuve la position de Mme le Maire et avance que plus la collectivité est assurée, mieux elle est couverte.

Alain Guéguen met l’accent sur la surveillance des armoires électriques si la commune souhaite faire diminuer le montant de la cotisation liée à l’assurance.

Benjamin Le Bouëc s’interroge sur le nombre de vol dont a été victime la commune.

Christine Huiban relate le vol du car un matin de transport scolaire en 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

 -S’accorde sur la nécessité de protéger l’atelier des intrusions

-Retient la solution suivante pour cette protection : l’alarme anti-intrusion (2 541.60 €) combinée avec le générateur de brouillard (2 937.60 €) pour un montant total de 5 479.20 € TTC sans la variante

 -Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

9/ Questions diverses et d’actualité

A/ Transport des élèves de l’école à la piscine

Lénaïk Jourdren revient sur le devis du car pour le transport piscine émanant de l’entreprise Bretagne Sud Autocars (BSA). Pour comparaison, le prix du transport aller-retour coûtait à la commune : 96 € en janvier 2022, 115 € en décembre 2022 et 154 € en février 2024.

Madame le Maire précise qu’elle a demandé à la Directrice de l’école de demander un autre devis avant de statuer.

B/ Elections européennes

Lénaïk Jourdren rappelle aux membres du Conseil que les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin et qu’ils seront mobilisés le jour du scrutin pour des élections qui se déroulent en un seul tour.

C/ Arrêt de travail des Elus

Sandrine Bian rappelle aux Elus la vigilance à observer lors d’un arrêt de travail : le praticien doit préciser que leur arrêt n’est pas incompatible avec l’exercice de leur mandat. Pour autant, le formulaire papier ne prévoir pas encore cette case dans l’imprimé d’arrêt de travail malgré des négociations entre l’AMF et la sécurité sociale.

Lénaïk Jourdren complète cette information en soulignant que cette case doit exister sur le formulaire dématérialisé.

D/ Organisation afférente aux clés des bâtiments communaux prêté aux ALSH

Christine Huiban fait part du problème rencontré par les animateurs de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour pouvoir récupérer les clés des salles sans devoir faire au préalable des allers-retours entre Châteauneuf et les communes du Territoire de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Lénaïk Jourdren souhaite renforcer la vigilance sur la gestion des clés.

Christine Huiban propose de confier un double des clés de manière pérenne.

Dans ce contexte, Benjamin Le Bouëc évoque l’idée d’un « pass vigic » ou carte électronique.

Alain Guéguen connait ce système mais l’abonnement est cher !

Lénaïk Jourdren conclut que le coût de location des salles serait revu en conséquence.

Les questions de l’ordre du jour ayant été évoquées et les questions diverses abordées, la séance est close à 21h00.